



ART ET ENVIRONNEMENT

PAYS PORTES DE GASCOGNE – GERS

Appel à projet

// Lundi 9 février 2015 //

Commune de Fleurance

**« Commande artistique dans le contexte de l'aménagement
d'une zone écologique »**

SOMMAIRE

1. L'appel d'offre

- 1.1. La commune de Fleurance
- 1.2. Le site – programme de commande

2. L'organisation autour de la mise en œuvre du projet

- 2.1 Les comités
- 2.2. Les modalités de sélection et le calendrier
- 2.3. Passation des marchés d'étude et de rémunération pour le suivi de réalisation
- 2.4. Contacts
- 2.5. Financement du projet
- 2.6. Planning pour la commune de Fleurance

ANNEXES

3. Le contexte

- 3.1. Historique du projet
- 3.2. La création d'un parcours d'œuvres dans le Pays Portes de Gascogne
- 3.3. Objectifs et esprit du projet
- 3.4. Actions envisagées –attentes

4. Plans

- 4.1. Plan de situation de la commune de Fleurance
- 4.2. Le site, vue aérienne

1. L'appel d'offre

1.1. La commune de Fleurance

La commune de Fleurance a sollicité officiellement le Pays Portes de Gascogne au mois de mai 2014 pour s'inscrire dans le projet *Art et environnement* du Pays Portes de Gascogne¹.

Fleurance, commune de 6 500 habitants sur la partie nord du Pays Portes de Gascogne, fait partie de la communauté de communes de la Lomagne Gersoise comptabilisant 20 000 habitants, la plus importante du département du Gers.

Fleurance est à 1 heure d'Agen (à relier au projet TGV Agen/Paris en 3 heures), à 1h30 de Toulouse.

La commune de Fleurance développe un projet fort autour de la culture scientifique et de la sensibilisation à l'environnement.

Plusieurs projets alimentent cette stratégie :

- le **festival du ciel et de l'espace** porté par l'association A Ciel Ouvert depuis 1990, a accueilli 15 000 visiteurs en 2014. Festival parrainé par Hubert Reeves, et soutenu par les chercheurs les plus reconnus.

- le **centre pédagogique du développement durable et des sciences de la terre** créé en 2007 (dans le cadre d'un pôle d'excellence rural). La mission principale du Centre Pédagogique est d'informer pour accélérer la prise de conscience des conséquences du changement climatique et des menaces de pollutions qui pèsent sur notre planète.

- le **collège Hubert Reeves** développe un projet d'établissement en lien avec ces objectifs de sensibilisation à l'environnement et s'engage dans la démarche « Oasis Nature » impulsée par Hubert Reeves (lieu dédié à la biodiversité).

- l'**aménagement d'un « parcours environnement »** partant du centre pédagogique vers la base de loisirs, constitué de panneaux de sensibilisation à l'environnement (installation prévue en 2015).

D'autres structures développent un projet de sensibilisation à l'environnement, en lien avec la politique impulsée par la commune de Fleurance :

- la ferme des Etoiles de Mauroux (à 20 minutes de Fleurance), créée en 1994, lieu d'accueil touristique (gîte) à vocation culture scientifique et technique

- Le Hameau des Etoiles (à 10 minutes de Fleurance), créé en 2000, porté par la Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise, premier lieu d'hébergement collectif dédié à la culture scientifique et technique

¹ **Descriptif du projet art et environnement en annexe de ce document**

L'ensemble de ces projets a permis à A Ciel Ouvert, association basée à Fleurance, de bénéficier du dispositif régional Pôle Culturel de Rayonnement.

La politique menée par la commune de Fleurance noue une relation forte avec les scientifiques afin de nourrir un projet prenant en compte la sauvegarde de la biodiversité, et la sensibilisation des habitants à cet enjeu majeur. L'objectif pour la collectivité est de faciliter l'accès à tous de la culture scientifique et technique, de sensibiliser les jeunes aux disciplines scientifiques et éveiller leur intérêt pour la recherche.

1.2. Le site – programme de commande

La politique menée par la commune de Fleurance depuis plus de 20 ans, autour de la culture scientifique, et du regard porté sur la Terre constitue le cadre général dans lequel la commande artistique devra être pensée. Une volonté récente de la commune de travailler sur le thème de la biodiversité est également à prendre en compte.

L'artiste devra s'associer à un chercheur dans le domaine scientifique ou à un laboratoire de recherche.

L'œuvre ou les œuvres devront s'inscrire à la fois dans le projet porté par la commune et constituer une nouvelle étape *Art et environnement* du territoire du Pays Porte de Gascogne.

- Création d'œuvres monumentales à l'échelle du paysage, ou plus modestes et locales. Ces œuvres devront pouvoir rester visibles plusieurs années, même si l'usure du temps fait partie intégrante de leur conception.
- Les besoins d'entretien des œuvres devront pouvoir être pris en charge localement avec des moyens modestes.
- L'artiste peut réaliser l'œuvre lui-même mais peut aussi être accompagné dans la réalisation par un artisan local, ou le personnel municipal si les travaux sont réalisés en régie, dans le cadre de la mise en valeur des ressources locales (matériaux, savoir-faire, artisans, bénévoles)
- Les œuvres pourront être conçues et mises en place dans le cadre de l'aménagement d'espaces publics ou paysagers

En parallèle à la réalisation de l'œuvre, un projet de médiation en lien avec les habitants est indispensable. Ce travail s'effectuera en coopération avec le Centre d'art et de photographie de Lecture et Culture Portes de Gascogne. Les habitants devront être associés dès le départ au projet de création, et notamment les élèves du collège Hubert Reeves qui sont inscrits dans le dispositif « Oasis Nature » dédié à la biodiversité.

Pour la réalisation des œuvres, le projet vise à privilégier les matériaux naturels. Des produits manufacturés et objets à caractère artistique peuvent aussi être incorporés au projet, avec le constant respect de l'environnement. Pour la mise en œuvre des projets, il pourra être fait appel à des ressources locales (artisans par exemple).

Concernant **le choix du lieu**, se dessine une zone² :

Un cheminement partant de la zone humide derrière le stade, qui passe aux abords du centre pédagogique du développement durable et de la peupleraie.

Le choix du lieu devra se concentrer sur les terrains appartenant à la commune.

Le site s'inscrit dans la plaine d'inondation de la rivière Gers, une rivière "gasconne" de dimension modeste au lit étroit et encaissé, mais qui peut déborder et générer des crues très importantes, d'où de nombreux aménagements de digues, fossés, arbres et haies, caractéristiques de ces paysages dits de "ribère".

L'espace est régulièrement submergé, mais les levées de terre qui ont été aménagées sont épargnées par l'eau, sauf rares exceptions. Elles forment des enclos à fond plat, des bassins horizontaux dans lesquels l'eau est retenue lors des crues, ce qui étale leur volume et donc calme la violence du courant.

Le milieu est humide, plus frais en été, plus brumeux et froid en hiver, ... la végétation est dite ripisylve (ripa = berge, silva = forêt plus ou moins "sauvage") est présente sous deux configurations paysagères : un boisement naturel et un bocage de prairies fraîches et humides entouré de haies qui surmontent des fossés d'évacuation ou à l'inverse des talus de digue, ce qui cloisonne la circulation de l'eau et l'ensemble du paysage.

Les arbres et les arbustes n'appartiennent pas tous à la "ripisylve", surtout dans les haies, mais on rencontre des peupliers, des aulnes, des chênes, des frênes (...) adaptés à ce type de milieux, et surtout qui étaient cultivés sous la forme de têtards et d'émondes, de trônes (documentation accessible sur internet ou sur le site d'Arbre et paysage 32) dont certains sujets sont tout-a fait exceptionnels par leur âge et leur aspect. Il témoigne d'une pratique paysanne qui consistait à faire produire des branches sur un même tronc plusieurs fois dans une seule vie d'arbre, de multiplier la production de biomasse pour le bois de travail, de feu, (fagots et bûches) et pour le fourrage des feuilles très prisées par le bétail.

Cela témoigne aussi de la forte capacité de production que détiennent ces milieux où l'eau est omniprésente, par l'herbe des prairies, mais surtout par les arbres qui en tirent le meilleur profit, les autres valorisations végétales étant pénalisées par le surplus d'eau, que justement l'arbre arrive à modérer. Ce milieu "naturel", au départ très anthropisé permet paradoxalement l'installation d'une biodiversité supérieure à ce qu'elle pourrait être sans une main de l'homme qui a permis par ces aménagements et par l'introduction et la culture de certains végétaux, d'enrichir les paysages et les espèces vivantes qui s'y déploient. Pour l'instant le site est en cours de réhabilitation, car un peu à l'abandon, ce qui n'est pas pour l'instant préjudiciable sur le plan écologique et esthétique.

Cet espace "naturel" très vert, aqueux et humide, "sauvage", auquel il faut inclure la rivière elle-même, contraste fortement et avec bonheur avec son pendant très artificiel, urbain, minéral, lumineux, sec et polissé. Ces complémentarités et réciprocity entre ces deux espaces pourront être mises à profit par la suite dans le cadre d'un programme d'aménagement plus vaste.

² Plans en annexe

2. L'organisation autour de la mise en œuvre du projet

2.1 Les comités

Le comité technique

Son rôle :

Il accompagne les collectivités souhaitant s'investir dans le projet *Art et environnement* impulsé par le Conseil de Développement du Pays Portes de Gascogne. Le comité technique réalise en amont le travail de préparation : instruction technique du dossier, expertise artistique, etc.

Ses membres :

Il est composé de personnes ressources et expertes : CAUE, Arbres et Paysages, A Ciel Ouvert, le Centre d'art et de Photographie de Lecture, la DRAC (conseiller pour les Arts Plastiques), le Pays Portes de Gascogne et un artiste associé. Hubert Reeves sera également consulté sur ce projet pour la partie scientifique.

Le comité de pilotage

Son rôle :

Le comité de pilotage veille à la cohérence du projet, croisant expertises environnementales, artistiques, aménagement, etc. Il est chargé d'accompagner et d'aider le porteur de projet local à la décision sur les questions artistiques.

Il tient lieu de commission d'appel d'offres.

Ses membres :

Le comité de pilotage, présidé par le maire de Fleurance, M. Raymond Vall, maître d'ouvrage du projet, est constitué de : l'ensemble des membres du comité technique, un représentant de Culture Portes de Gascogne³, un représentant du Conseil de Développement (Cadre de vie et Environnement) du Pays Portes de Gascogne et d'un représentant de la communauté de communes.

³ L'association Culture Portes de Gascogne est structure d'appui à la mise en place du projet culturel du Pays Portes de Gascogne.

2.2. Les modalités de sélection et le calendrier

Phase 1

Les candidatures devront obligatoirement être envoyées à la mairie de Fleurance– avec la mention «ne pas ouvrir - projet art et environnement » sur l’enveloppe – avant le 31 mars 2015 :

**Mairie de Fleurance
Hôtel de Ville
32 500 FLEURANCE**

Le comité de pilotage se réunira **le 3 avril 2015 afin de sélectionner trois candidats**. Ces derniers devront remettre dans un deuxième temps une étude pour le projet.

Une réponse sera fournie aux candidats le 10 avril 2015.

Tous les artistes engagés dans une démarche professionnelle sont éligibles, qu’ils soient français ou étrangers à la condition qu’ils respectent les obligations en vigueur en matière d’obligations sociales et fiscales.

Le dossier de candidature doit rassembler :

- Une lettre de motivation indiquant les intentions, sans toutefois proposer un projet artistique précis ;
- Un dossier actualisé présentant la démarche artistique, témoignant de réalisations dans un contexte similaire, le cas échéant, et éventuellement des réalisations dans le cadre de la commande publique ;
- Un curriculum vitae.

Les critères de sélection

- La qualité des expériences et références des candidats ;
- La pertinence de la démarche artistique au regard du contexte et compréhension de la commande (appréciée à partir de la lettre de motivation)

Phase 2

Les trois candidats choisis devront remettre une étude détaillée de leur projet avant le **10 juillet 2015** à la mairie de Fleurance.

Les candidats sont rémunérés à hauteur de 5 000€ TTC chacun pour la réalisation de l’étude. Ces études, financées à 100% par le Ministère de la Culture et de la Communication seront ensuite déposées au CNAP.

Une réponse sera apportée aux candidats dans le courant du mois de Juillet 2015.

L’étude détaillée devra rassembler :

- des esquisses ou un avant-projet sous forme de maquette, croquis, ou photomontages. Ces images seront incluses sur un CDROM ;
- L'indication des matériaux envisagés ;
- Les modalités techniques de réalisation et de mise en place des œuvres : lien avec les habitants, fabrication sur place ou avec des artisans locaux, etc. ;
- Un budget prévisionnel ;
- Un calendrier prévisionnel.

2.3. Passation des marchés d'étude et de rémunération pour le suivi de réalisation

Un contrat d'étude sera établi avec l'artiste. Quand le lauréat aura été désigné, un **contrat de réalisation** sera passé entre l'artiste et le maître d'ouvrage. Cette convention précisera les conditions liées à la cession des droits, aux défraiements, aux conditions de réalisations (calendrier de mise en œuvre, matériaux) et les actions de médiation liées au projet.

2.4. Contacts

Pays Portes de Gascogne

Aurélie Bégou, chef de projet culture.

culture.portesdegascogne@wanadoo.fr

05 62 67 12 81

Commune De Fleurance

Dominique Mouran, Directrice Générale des Services

dgs@villefleurance.fr

Nicola Lacroix, Directeur des services techniques

dst@villefleurance.fr

05 62 06 10 01

Drac Midi-Pyrénées

Marie-Béatrice Angelé, conseillère pour les arts plastiques.

marie.angele@culture.gouv.fr

05.67.73.20.19

2.5. Financement du projet

Budget

Le budget pour la réalisation de l'œuvre est estimé à environ 60 000 euros. Le plan de financement de l'opération est en cours de montage. Les partenaires potentiels sont l'Europe (fonds Leader via le Pays Portes de Gascogne), le Ministère de la Culture au titre de la commande publique, le Conseil Régional Midi-Pyrénées, et la commune de Fleurance.

Le budget comprend :

- La rémunération de l'artiste pour le suivi de la réalisation ;
- La production de l'œuvre, incluant la rémunération de prestataires associés à l'artiste pour des travaux de réalisation (matériaux, transports...) ;
- Les frais de déplacement, hébergement et restauration de l'artiste ;
- Les frais de communication

Les défraiements sont effectués sur facture.

2.6. Planning pour la commune de Fleurance

- Date buttoir de remise du dossier de candidature des artistes : **31 mars 2015**
- Choix des trois artistes qui réaliseront une étude sera diffusé le : **10 avril 2015**
- Date buttoir de remise des trois études détaillées : **10 juillet 2015**
- Réalisation : le chantier pourrait démarrer dès Août 2015

ANNEXES

3. Le contexte

3.1. Historique du projet

Le Conseil de Développement du Pays Portes de Gascogne a impulsé en 2009 une réflexion pour la mise en œuvre d'un projet reliant art et environnement à l'échelle du Pays. Afin de sensibiliser élus et citoyens du territoire à ce projet, le Conseil de Développement a invité le Pays Dignois (Alpes de Haute Provence) à témoigner de son expérience à travers le projet de refuges d'art réalisé avec le célèbre artiste écossais Andy Goldsworthy. A la suite de cette rencontre, son film *Rivers and tiders* a été diffusé.

Les élus du Pays Portes de Gascogne ont validé ce projet au conseil d'administration du 5 novembre 2010, permettant d'accéder aux fonds européens Leader pour le financement de projets s'inscrivant dans cette dynamique.

3.2. La création d'un parcours d'œuvres sur le Pays Portes de Gascogne

Le souhait est de créer un parcours d'œuvres contemporaines à travers le Pays Portes de Gascogne. Elles auront en commun de se manifester à ciel ouvert. L'enjeu pour le territoire est de faire naître sur le Pays Portes de Gascogne un nouveau centre d'intérêt artistique, culturel, touristique, patrimonial et paysager, en impliquant les acteurs locaux, et en reliant l'art et la nature.

Les deux premières réalisations par Teruhisa Suzuki : Yane et Kaze

Les deux premières réalisations sont installées à Villefranche d'Astarac (Yane) et Saint Elix d'Astarac (Kaze) sur le sud du Pays Portes de Gascogne, elles ont été réalisées par l'artiste japonais Teruhisa Suzuki en 2012 pour la première œuvre et en 2013 pour la deuxième. Ce premier projet a été porté par la Communauté de Communes des Coteaux de Gimone (aujourd'hui fusionnée avec une autre et devenue communauté de commune des Coteaux Arrats Gimone).

Un sentier de randonnée relie les deux œuvres et lui confère un atout touristique supplémentaire.

La participation des citoyens et des élus locaux à la conception des œuvres, est un élément fondamental de cette réalisation. On peut estimer aujourd'hui leur investissement à 3 500 heures de bénévolat.

Les habitants sont aujourd'hui ambassadeurs de ces œuvres d'art, qui reçoivent un public toujours plus nombreux, et bien au-delà de Midi-Pyrénées.

Ces projets ont reçu le soutien de la Drac Midi-Pyrénées, du Conseil Régional Midi-Pyrénées, et les fonds européens Leader via le Pays Portes de Gascogne.



La troisième réalisation, jardin « La Nourrice » par Olivier Nattes

Cette troisième réalisation est portée par la commune d'Aubiet et réalisée par l'artiste Olivier Nattes, installé à Marseille.

Il s'agit d'aménager un jardin public en jardin nourricier, basé sur un principe écologique et participatif inspiré de la permaculture.

La résidence a débuté en mai 2014 et s'achèvera en septembre 2015.

Ce projet a reçu le soutien du Ministère de la Culture et de la communication *via* la commande publique, la Drac Midi-Pyrénées, le Conseil Régional Midi-Pyrénées, et les fonds européens Leader *via* le Pays Portes de Gascogne.



3.3. Objectifs et esprit du projet

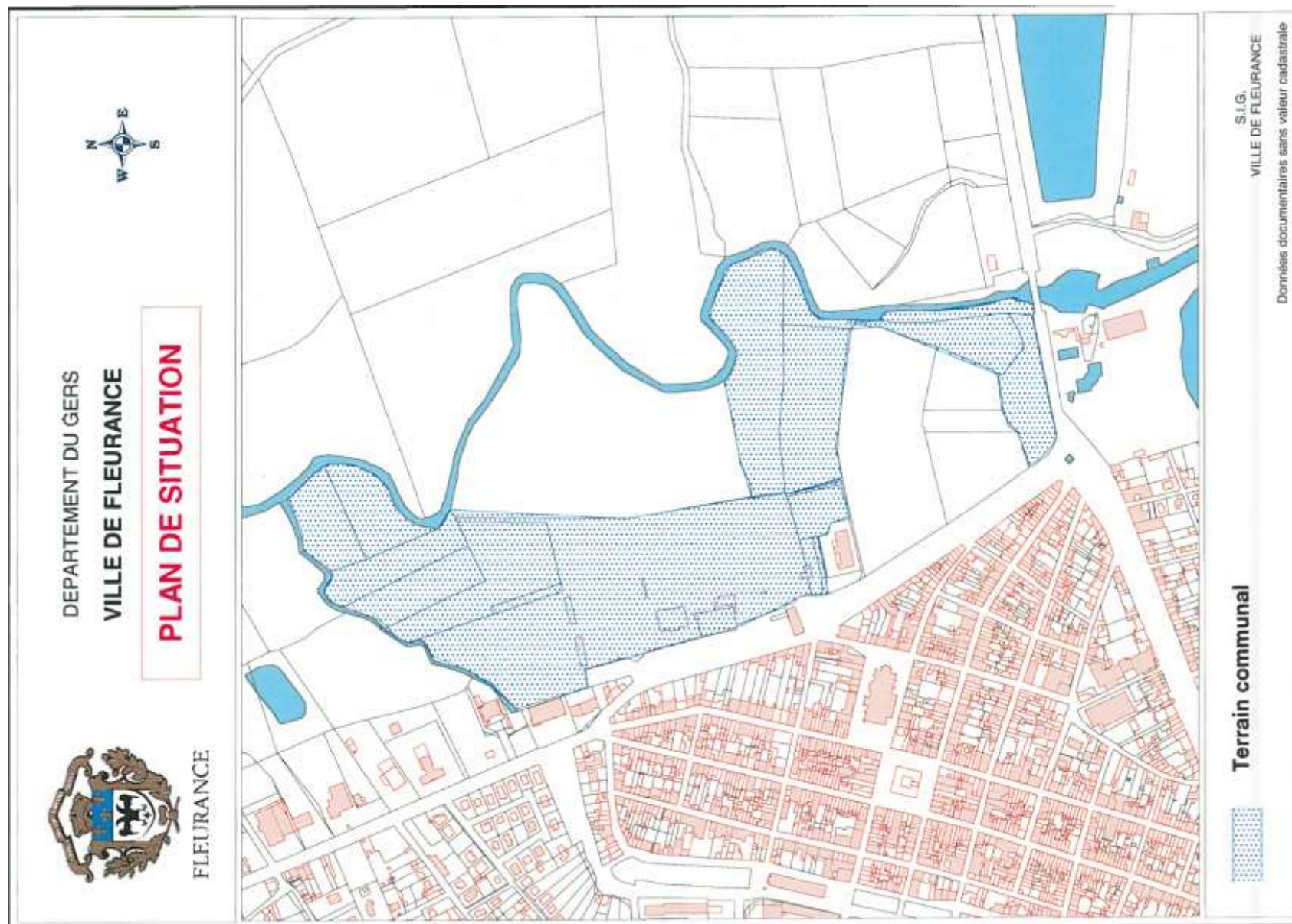
- Volonté d’ancrer une démarche artistique contemporaine dans l’espace public et paysager.
- Le projet *Art et environnement* s’insère dans une démarche de valorisation touristique du Pays Portes de Gascogne. L’objectif sur plusieurs années étant de développer plusieurs sites inscrits dans le projet *Art et environnement*, démarche qui aboutirait à la création d’un circuit reconnu à l’échelle du Pays.
- Encourager une approche originale et innovante concernant l’amélioration du cadre de vie.
- Sensibiliser les habitants et un public de tous âges à leur environnement par le biais de l’art, en les invitant à porter un nouveau regard sur l’identité de leur territoire au travers de la vision de l’artiste, et en ouvrant leur esprit à de nouvelles représentations.
- S’inscrire dans une logique de développement durable en cohérence avec le projet du Pays.
- Inclure un volet médiation en parallèle au travail de création. Il est indispensable que les habitants mais aussi les artisans locaux s’approprient les projets en y étant associés, et que la présence de l’artiste soit l’occasion de développer une approche de l’art contemporain.

3.4. Actions envisagées –attentes

- Création d’œuvres monumentales à l’échelle du paysage. Ces œuvres devront pouvoir rester visibles plusieurs années, même si l’usure du temps fait partie intégrante de leur conception.
- Les œuvres pourront être conçues et mises en place dans le cadre de l’aménagement d’espaces publics ou paysagers.
- Les besoins d’entretien des œuvres devront pouvoir être pris en charge localement avec des moyens modestes.
- L’artiste devra s’appuyer de préférence sur les artisans locaux, ou le personnel municipal si les travaux sont réalisés en régie, dans le cadre de la mise en valeur des ressources locales (matériaux, savoir-faire, artisans, bénévoles) s’il fait appel à de la main d’œuvre pour réaliser l’œuvre.
- Pour la réalisation des œuvres, le projet vise à privilégier les matériaux naturels. Des produits manufacturés et objets à caractère artistique peuvent aussi être incorporés au projet, avec le constant respect de l’environnement.
- La contribution artistique peut être une proposition s’appuyant sur une restauration patrimoniale.
- En parallèle à la réalisation de l’œuvre, un projet de médiation en lien avec les habitants est indispensable. Ce travail pourra s’effectuer en coopération avec le Centre d’art et de photographie de Lectoure et Culture Portes de Gascogne.

4. Plans

4.1 Plan de situation – en bleu le terrain communal pouvant accueillir le projet



4.2 Vue aérienne du site

